

	<h1>Programme</h1>	<p>Date MAJ 12/2023</p>
---	--------------------	-------------------------

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

<p>OBJECTIFS</p>	<p>Accompagnement au livret 2 de validation et préparation au jury en vue de l'obtention d'une certification en lien avec les acquis de l'expérience.</p>
<p>OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES</p>	<p>Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience</p> <p>Extrait du Journal officiel électronique authentifié <i>PDF - 262,4 Ko</i></p> <p>Références : le décret est pris pour application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi. Le décret ainsi que les dispositions du code du travail et du code de l'éducation qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr).</p> <p><i>Les consultants d'EXPERIENCIA sont soumis à :</i> LA CONFIDENTIALITÉ LA NEUTRALITÉ CONSENTEMENT</p> <p><i>Nos consultants demandent systématiquement votre consentement avant de démarrer l'accompagnement.</i></p>
<p>PRÉ-REQUIS</p>	<p>Désormais, les activités réalisées en formation en milieu professionnel peuvent être prises en compte au titre de l'expérience requise, ainsi que les périodes d'activité réalisées en milieu professionnel avec l'accompagnement d'un tuteur. La durée de ces périodes doit représenter moins de la moitié de la durée des activités prises en compte. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou le stage pratique d'une formation diplômante ; - la <u>période de mise en situation en milieu professionnel</u> (PMSMP) ; - la <u>préparation opérationnelle à l'emploi</u> (POE) ; - la période de formation pratique en milieu professionnel du <u>contrat d'apprentissage</u>, de <u>contrat de professionnalisation</u> ou du <u>contrat unique d'insertion</u> (CUI)
<p>MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION</p>	<p><i>Entretien individuel en présentiel ou à distance (visiophonie) avec l'accompagnateur VAE , vérification de la recevabilité et contractualisation</i></p>

	<h1>Programme</h1>	Date MAJ 12/2023
---	--------------------	------------------

<p>PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE</p>	<p><i>Possibilités de valider une/ou des unités de compétences du référentiel d'activités professionnelles de la certification (le programme s'adapte en fonction du nombre d'unités à valider) prise en compte des passerelles</i></p> <p>Modalités de l'étude personnalisée pour les diplômes de l'éducation nationale (CAP au BTS)</p> <p>Les dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA), sous l'autorité du coordinateur académique de la VAE, mettent en œuvre la politique ministérielle. Ils s'occupent de la validation des acquis de l'expérience du CAP au BTS. Tout d'abord, les DAVA assurent l'information des candidats et leur proposent une étude personnalisée. Cela permet de mesurer la faisabilité de la démarche avant tout engagement et également un accompagnement tout au long de leur parcours VAE.</p>
--	---

		Synchrone	Asynchrone	Durée
<p>PRISE EN MAIN DU LIVRET 2</p>	Travail sur la motivation Lecture du référentiel d'activité professionnelle Prise en main des principes généraux de la rédaction du livret 2 (je, anonyme, présent...)	X		2H
<p>MISE EN RELATION EXPERIENCE ET RÉFÉRENTIEL</p>	Liaison entre les activités et le référentiel de certification Identification des activités à développer lors de la VAE	X		2H
	Choix des activités	x		1H
	Structurer une activité à partir d'une trame		X	
<p>ACTIVITÉ 1</p>	Entretien d'explicitation	X		1H30
<p>ACTIVITÉ 2</p>	Rédaction de l'activité Relecture activité 1 par l'accompagnateur VAE		x	
<p>ACTIVITÉ 2</p>	entretien d'explicitation activité 2	X		1H30
	Rédaction de l'activité 2		x	



Programme

Date MAJ 12/2023

	Relecture de l'activité 2 par l'accompagnateur VAE			
ACTIVITÉ 3	entretien d'explicitation activité 3	X		1H30
	Rédaction de l'activité 3 Relecture activité 3 par l'accompagnateur VAE		x	
ACTIVITÉ 4	- entretien d'explicitation activité 4	X		1H30
	- Rédaction de l'activité 4 Relecture activité 4 par l'accompagnateur VAE		x	
FORMALISATION DU LIVRET	- Complétude et relecture globale du livret 2	x		2H
ACCOMPAGNEMENT JURY	- Préparation de l'entretien (1h00) - Mise en situation (1h00)	X		2H00
POST JURY	- Analyse des résultats	x		1H00
TOTAL				16H

DURÉE	<i>16h synchrone, 8 heures en asynchrone soit un total de 24 heures</i>
DÉLAIS D'ACCÈS	<i>10 jours</i>
PROFIL DES INTERVENANTS	<i>Nos intervenants ont une expérience professionnelle dans l'accompagnement à la VAE, ils sont formés à l'accompagnement à la VAE.</i>
NOMBRE DE PARTICIPANTS	<i>En individuel</i>
DATE	<i>Voir calendrier ci-joint</i>
LIEU	<i>En présentiel : 37 rue Félix Faure 92700 Colombes ou à distance via zoom</i>
MÉTHODES MOBILISÉES	<i>16h en synchrone (présentiel ou distanciel) et 8h en asynchrone</i>
TARIFS	<i>2000 € TTC EXPERIENCIA n'est pas assujetti à la tva</i>
ISSUE DE LA FORMATION ET ÉVALUATION	<i>Certificat d'assiduité et attestation de présence Le consultant adresse au bénéficiaire un questionnaire de satisfaction à compléter, ceci dans une démarche d'amélioration continue</i>
DÉBOUCHÉS	<i>Validation totale de la certification, partielle ou nulle</i>
TAUX D'OBTENTION	<i>Se rendre sur notre site internet : rapport d'activités</i>
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES	<i>En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à l'accompagnement VAE en fonction de nos partenaires.</i>

Siège social : 37 rue Félix Faure

Tél : 01 71 02 03 83

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro

Siret N°801 866 781 00017/ Code APE : 8559A

SAS au capital de 1000€

Organisme de formation enregistré par le Préfet de la région Ile de France sous le N°11 92 18455 92

	<h1>Programme</h1>	Date MAJ 12/2023
---	--------------------	------------------

CONTACT	<p>Marie Aron 01 71 02 03 83 contact@experincia.fr</p>
----------------	---